

# brocéliande communauté

Brocéliande Communauté  
1 rue des Korrigans  
35380 PLÉLAN-LE-GRAND  
02.99.06.84.45  
www.cc-broceliande.bzh

Plélan-le-Grand, le 26 février 2025

**Monsieur le Sous-Préfet  
DREAL Bretagne  
Service CoPrEv  
Bâtiment l'Armorique  
10, rue Maurice Fabre  
CS 96515  
35065 Rennes cedex**

Objet : Demande de recours gracieux  
Arrêté préfectoral du 30 janvier 2025



Monsieur le Sous-Préfet,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2025 soumettant à étude d'impact le projet d'extension du Parc d'Activités « Le Châtelet » sur la commune de SAINT-THURIAL (35310).

Cette décision fait suite au dépôt le 18 septembre 2024 d'une demande d'étude au cas par cas relative à l'extension de ce Parc d'Activités par l'aménagement de 7 lots conformément à la catégorie N°39 du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement.

En date du 04 octobre 2024, vos services m'ont notifié une demande de compléments notamment au regard de la présence d'une potentielle zone humide sur le périmètre du projet. Après investigation, une zone humide de 628 m<sup>2</sup> a effectivement été identifiée sur l'emprise de la future voirie.

Un mémoire en réponse a été déposé le 02 décembre 2024 répondant à la demande d'éléments manquants, et proposant une compensation supérieure à 100% de la zone impactée dont l'état initial montre un état médiocre. Parallèlement, nous nous sommes engagés à effectuer un suivi sur 5 ans de la zone compensée.

Pour information, un dispositif similaire de compensation et de suivi a été accepté sur le projet d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités des Noës sur la commune de PLELAN-LE-GRAND (35380) par arrêté préfectoral de dispense d'étude d'impact du 18 décembre 2024. Dans ce projet, un dispositif de compensation écologique dans des conditions proches de celles du projet « Le Châtelet », accompagné d'un suivi sur 5 ans, a été validé par vos services.

Cette prise en compte d'un dispositif de compensation similaire renforce la pertinence de notre démarche et la cohérence des décisions administratives dans des projets analogues.

En conséquence, je vous sollicite pour une révision de votre décision. Nous estimons que la compensation écologique proposée, associée à un suivi rigoureux, permettrait de préserver efficacement l'environnement tout en permettant la poursuite de l'aménagement du Parc

d'Activités « Le Châtelet », essentiel pour le développement économique de Brocéliande Communauté.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour échanger plus en détail sur ce projet et les mesures prises pour en minimiser l'impact environnemental.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, mes salutations distinguées.

**Le Président,  
Bernard ETHORÉ**

Signé par : Bernard ETHORE  
Date : 28/02/2025  
Qualité : President

